

Commune de CHAMPSAC
1, Rue des Fontaines
87230 CHAMPSAC

N° 2024/023
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 juillet 2024

En exercice : 15 L'an deux mille vingt-quatre,
Le 6 juillet
Présents : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence de Madame GIAMBELLUCO Emeline, Maire.
Votants : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2024

Pour :

Contre :

Abstention :

Présents : Mmes CHADELAUD, GIAMBELLUCO, LE GAL, MAIGNE, RAMA, ROCHE
MM. CHALARD, CURNIER, LACOUR, PROVILLE, TALLET, THOMAS, VAUDON F.,
VAUDON R., WACHENHEIM

Absents : /

Secrétaire de séance : Sophie LE GAL

2024-023 **CRÉATION DES POSTES DES ADJOINTS**

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Madame le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints et d'un conseiller municipal délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 4 postes d'adjoints et d'un conseiller municipal délégué.

Ainsi dit et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 6 juillet 2024

Mme le Maire,
Emeline GIAMBELLUCO



Certifiée exécutoire le : 6 juillet 2024
Reçue en S/Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Accusé de réception en préfecture
087-218703601-20240706-2024DB023-DE
Reçu le 09/07/2024